

Travaux de la Chambre

M. Regan: ... de médiation leur est offert, si elles désirent reprendre les négociations. Nos fonctionnaires sont donc prêts à apporter l'aide qui pourrait permettre de mettre fin à ce conflit.

Cependant, je ne suis pas au courant de l'autre question que le député a mentionnée. Il est certain que je n'ai autorisé aucune mesure, et je n'aurais pas non plus la possibilité d'intervenir. C'est une question qui ne relève pas de ma compétence, de quelque façon qu'on l'envisage. Notre rôle dans le domaine du travail, et je pense que c'est un rôle dont nos fonctionnaires du ministère du Travail s'acquittent très bien, consiste à fournir de bons services de médiation afin d'éviter les conflits de ce genre ou d'y mettre fin. La question des services permanents relève d'un autre ministère.

M. Nielsen: Ce ne serait certainement pas un cours intensif, de toute façon!

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'OPÉRATION

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, si le ministre du Travail n'a pas approuvé ce cours rapide à l'intention des préposés aux billets et des autres commis qui aspirent à faire partie du personnel de bord, pourrait-il dire à la Chambre s'il envisage d'enquêter sur cette question et de veiller à ce que des employés sans formation ne fassent pas partie du personnel de bord pour les vols de Nordair? Le ministre pourrait-il aussi faire le nécessaire pour mettre fin immédiatement à cette tactique à laquelle Nordair à recours dans le but évident de briser la grève?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Le député sait sans doute que la question des règles de sécurité et d'opération relève d'un autre ministère et d'un autre ministre. Les instances du député à ce propos devraient donc s'adresser au ministre des Transports, qui dit qu'il se renseignera pour le député sur cette affaire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement quelles sont les intentions du gouvernement en ce qui concerne les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine. Il pourrait peut-être désigner dès maintenant les jours qui nous sont réservés, si c'est possible.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, la semaine prochaine il y aura deux jours réservés à l'opposition, à savoir lundi et mercredi. Mardi et jeudi nous allons continuer l'étude du bill C-57 visant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise. Nous entreprendrons l'étape du rapport de ce projet de loi mardi.

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Le leader du gouvernement peut-il nous dire tout de suite ce que nous ferons vendredi de la semaine prochaine?

J'en profite pour lui rappeler que j'ai évoqué la semaine dernière la possibilité d'étendre le concept de l'obligation pour l'expansion des petites entreprises au capital d'exploitation et aux stocks, dans le cas des petites entreprises non constituées

en sociétés, ce qui inclurait les exploitations agricoles et peut-être les pêcheurs. Je souhaiterais qu'il consulte le ministre des Finances à ce sujet étant donné la situation difficile dans laquelle se trouvent ces catégories professionnelles. A-t-il déjà consulté le ministre et, dans l'affirmative, pourrait-il nous dire ce qu'il est ressorti de ces consultations, étant donné que j'ai tâché de lui faire comprendre que nous étions disposés à en discuter dans le cadre d'un court débat?

[Français]

M. Pinard: En ce qui a trait à la première question du député, je dois dire que vendredi de la semaine prochaine nous étudierons des projets de loi que nous pourrions discuter ensemble à notre prochaine réunion des leaders parlementaires, laquelle a habituellement lieu soit le mercredi ou le jeudi. Voilà pourquoi je n'ai pas annoncé les travaux pour vendredi prochain, étant conscient qu'on pourrait être plus précis dans le courant de la semaine prochaine selon l'évolution de l'étape du rapport du bill C-57.

En ce qui a trait à la deuxième question, j'ai en effet parlé au ministre d'État (Finances) (M. Bussières) à ce sujet, et je suis convaincu qu'après les vérifications qu'il doit faire, il s'empressera de répondre lui-même à toute question touchant ces sujets en provenance des députés de l'opposition.

[Traduction]

M. Knowles: Madame le Président, j'ai une ou deux questions à poser au leader du gouvernement à la Chambre au sujet des travaux de la Chambre. Pourrait-il me dire d'abord si ma persévérance polie portera fruit pour ce qui est de l'adoption d'une loi sur les anciens combattants, surtout en ce qui concerne les veuves d'anciens combattants qui n'étaient pas visées par le bill C-40 de l'été dernier, ou si je dois préparer une autre tactique? Autrement dit, quelle est la raison d'un pareil retard, puisqu'on m'a dit et répété si souvent que le cabinet devait être saisi de la question d'un jour à l'autre?

Ma seconde question concerne une autre catégorie de veuves. Le ministre sait probablement que, lorsque l'actuel ministre de la Justice était président du Conseil du Trésor, le gouvernement était venu à un cheveu de présenter une loi qui aurait finalement accordé une pension aux veuves des fonctionnaires, des membres de la Gendarmerie royale et des membres des Forces armées qui s'étaient mariés après avoir pris leur retraite. Étant donné que ces mariages tardifs sont de plus en plus courants et durent de nombreuses années, et que bien des veuves souffrent de cette situation, le ministre discuterait-il de la question avec ses collègues intéressés afin de voir s'il y a un moyen de reprendre les propositions émises il y a quelques années?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, en ce qui a trait à la première requête du député, je pense que la politesse finit toujours par rapporter des dividendes. C'est la façon d'agir que je lui recommande. S'il préfère faire l'expérience «d'autres tactiques», pour utiliser son expression, cela pourrait risquer de retarder la présentation de la législation qu'il espère tant voir adopter. S'il veut prendre le risque, c'est son problème. Je lui conseille fortement la politesse, et je suis certain que tôt ou tard cela rapportera des dividendes. En ce qui a trait à ses instances concernant les veuves des fonctionnaires et des employés de la Fonction publique, qu'il veuille croire que nous